



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

ELECTION EUROPEENNES 07 JUIN 2009

**REPORT DE LA FERMETURE
DES BUREAUX DE VOTE VILLE DE TOURS**

29 mai 2009



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET
DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par :

Jean-Luc LEFORT

☎ : 02.47.33.11.10

Aurélien LAMARCHE

☎ : 02.47.33.11.15

ARRÊTÉ
PORTANT REPORT DE LA FERMETURE
DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS EUROPEENNES
DU 7 JUIN 2009

Le Préfet d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code Electoral et notamment son article R.41 ;
VU la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée, relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;
VU le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi susvisée ;
VU le décret n° 2007-225 du 21 février 2007, relatif à la composition et au siège de la Commission nationale de contrôle instituée par le décret n° 2001-213 du 08 mars 2001 ;
VU la circulaire NOR/INT/A/09/00073 C du 15 avril 2009, relative à l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen ;
VU la lettre du 25 mai 2009 de monsieur le maire de Tours par laquelle il sollicite la fermeture des bureaux de vote à 20 h 00 ;
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : En vue de l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 7 juin 2009, et par dérogation aux dispositions de l'article R 41 du code électoral, **les bureaux de vote de la Ville de Tours fermeront leurs portes à 20 h 00.**

Le présent arrêté sera affiché dans la commune intéressée au plus tard cinq jours avant le scrutin.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et monsieur le maire de Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les tableaux d'affichage de la ville de Tours.

Fait à TOURS, le 29 mai 2009

Le Préfet

Patrick SUBREMON

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *29 mai 2009* - N° ISSN 0980-8809.